

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL

DE L'UFR DE PHYSIQUE

20 février 2019

Etaient présents : Mmes et MM. Arrio, Balland, Bottin-Rousseau, Boillevin, Bonneau, Briant, Cacciari, Callebaut, Charron, Chatenay, Cladé, Daigne, Deleporte, Gigan, Giura, Gligorov, Jeauffroy, Joffre, Juhin, Michaut, Restagno, Riconda, Saitta, Tissier, Vernhet, Witkowski.

M. Kierlik, directeur de l'UFR de physique.

Mme Nemer, responsable administrative de la faculté de physique et Mme Suirco, adjointe.

Etaient excusés : Mmes et MM. Angonin, Aracheloff, Bachelot, Darnige, Delande, Maitre, Sajus.

Avait donné procuration : Mmes et MM. Angonin, Darnige, Delande, Maitre.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil précédent ;
2. Présentation de la mission parité de Sorbonne Université (invité : C. Brouder) ;
3. Vie des personnels : création de la plateforme de physique expérimentale, mise en œuvre de la politique d'harmonisation sociale, point révision des effectifs 2019 et 2020 ;
4. Bilan et propositions pour l'accompagnement des CME (moniteurs) ;
5. Point sur les travaux du conseil des enseignements et du conseil scientifique ;
6. Informations sur les futurs FabLab et SCAI (Sorbonne center for artificial intelligence) de Sorbonne Université ;
7. Questions diverses.

1) VALIDATION DU PV DU CONSEIL PRÉCÉDENT

- Le PV du conseil de l'UFR de physique du 20 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents (une personne n'étant pas encore arrivée, une autre personne annonçant qu'elle ne participait pas au vote).

2) PRÉSENTATION DE LA MISSION PARITÉ DE SORBONNE UNIVERSITÉ (INVITÉ : C. BROUDER)

C. Brouder présente la mission pour l'égalité homme / femme de la Faculté des Sciences et Ingénierie, dispositif dont il est lui-même référent avec Michela Petrini.

Il mentionne tout d'abord les personnes référentes à Sorbonne Université aux niveaux universitaire et facultaire :

MISSION EGALITE SU

MISSION UNIVERSITAIRE Véronique Gély		
Faculté des SCIENCES ET INGENIERIE	Faculté des LETTRES	Faculté de MÉDECINE
Christian Brouder Michela Petrini	Hyacinthe Ravet	(Magali Svrcek) (Nicolas Weiss)

C. Brouder rappelle brièvement le contexte de création de cette mission, consécutif à la signature marquant l'adhésion par les établissements en 2013 de la charte égalité homme / femme dans l'enseignement supérieur. La mission impose de nommer un référent égalité au sein des établissements et de mettre en œuvre des engagements :

POURQUOI UNE MISSION EGALITE

- **Charte égalité homme/femme dans l'enseignement supérieur**
 - Nommer un·e référent·e Egalité au sein de l'établissement
 - Utiliser des outils de communication non sexistes, non discriminants, non stéréotypés
 - Faire et diffuser un état des lieux statistique sexué
 - Organiser des actions de sensibilisation à l'égalité femme/homme auprès des étudiant·e·s comme du personnel
 - Prévenir toute forme de violence et de harcèlement

C. Brouder expose en introduction une sélection de données chiffrées soulignant la persistance des inégalités hommes / femmes dans le milieu académique :

- **Inégalités homme/femme dans le milieu académique**

- Sexisme et harcèlement sexuel

Ex: 1/3 des étudiantes à l'université harcelées au cours des 12 derniers mois (enquête VIRAGE 2018)

- « Gender pay gap »

Ex: en 2010 le salaire moyen d'une femme est 18 % plus bas que celui d'un homme au même niveau de carrière dans la recherche (EU28)

Ex: en 2016 à l'UPMC, la rémunération nette mensuelle médiane (primes incluses) d'un enseignant est de 400 euros supérieure à celle d'une enseignante (bilan social UPMC 2016)

C. Brouder précise les causes majeures reconnues de ces inégalités et attitudes : les stéréotypes de genre et biais inconscients. Il présente à l'appui deux études parues dans la revue scientifique PNAS, où il est notamment question de préjugés sexistes avérés à l'égard des femmes et de leurs recherches, contribuant à favoriser les hommes.

◆ Les biais inconscients

- C. A. Moss-Racusin et al. *Science faculty's subtle gender biases favor male students*, PNAS **109** (2012) 16474

Table 1. Means for student competence, hireability, mentoring and salary conferral by student gender condition and faculty gender

Variable	Male target student				Female target student				d
	Male faculty		Female faculty		Male faculty		Female faculty		
	Mean	SD	Mean	SD	Mean	SD	Mean	SD	
Competence	4.01 _a	(0.92)	4.1 _a	(1.19)	3.33 _b	(1.07)	3.32 _b	(1.10)	0.71
Hireability	3.74 _a	(1.24)	3.92 _a	(1.27)	2.96 _b	(1.13)	2.84 _b	(0.84)	0.75
Mentoring	4.74 _a	(1.11)	4.73 _a	(1.31)	4.00 _b	(1.21)	3.91 _b	(0.91)	0.67
Salary	30,520.83 _a	(5,764.86)	29,333.33 _a	(4,952.15)	27,111.11 _b	(6,948.58)	25,000.00 _b	(7,965.56)	0.60

- I. M. Handley et al. *Quality of evidence revealing subtle gender biases in science is in the eye of the beholder*, PNAS **212** (2015) 13201

◆ Les stéréotypes

- Un homme autoritaire est un leader
- Une femme autoritaire est une hystérique

C. Brouder ajoute que des études montrent que plus les universités sont scientifiques, plus les biais sont importants.

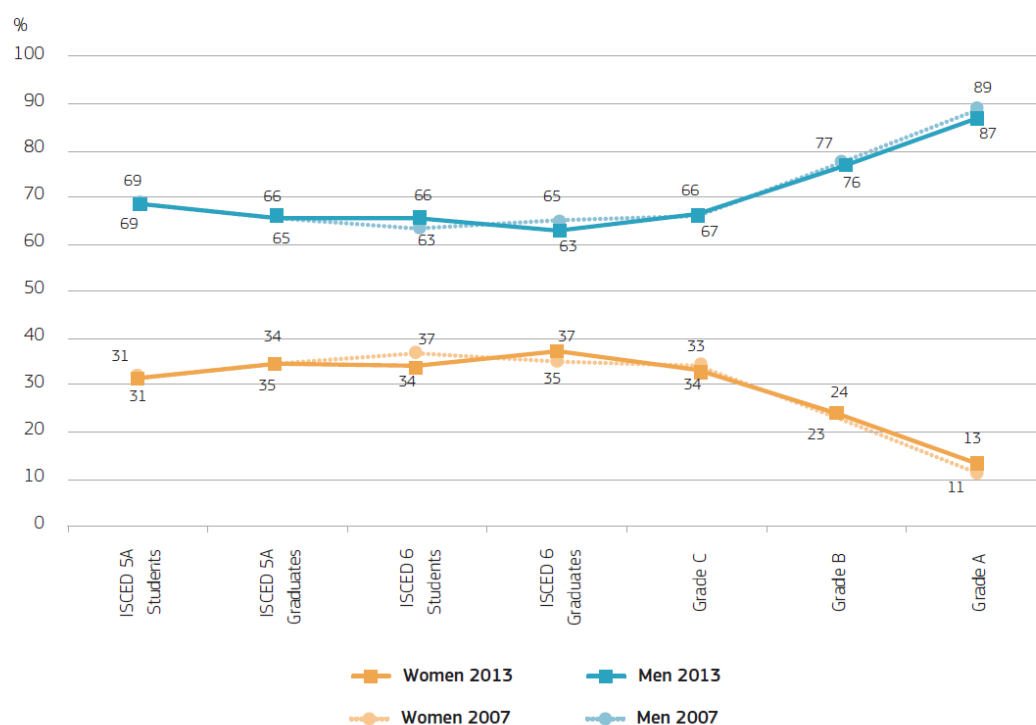
C. Brouder examine ensuite l'évolution des carrières scientifiques des femmes, à différents niveaux et notamment en physique, au moyen de graphiques mettant en évidence les proportions de femmes dans les différents corps :

- Au niveau européen, une étude portant sur l'évolution des carrières scientifiques montre clairement, figure à l'appui, des écarts constants entre hommes et femmes, divergeant fortement aux grades élevés. Cette étude illustre le phénomène du « plafond de verre », qui limite de façon générale l'accès des femmes à des postes élevés dans les hiérarchies professionnelles, y compris aux hautes fonctions de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Plafond de verre

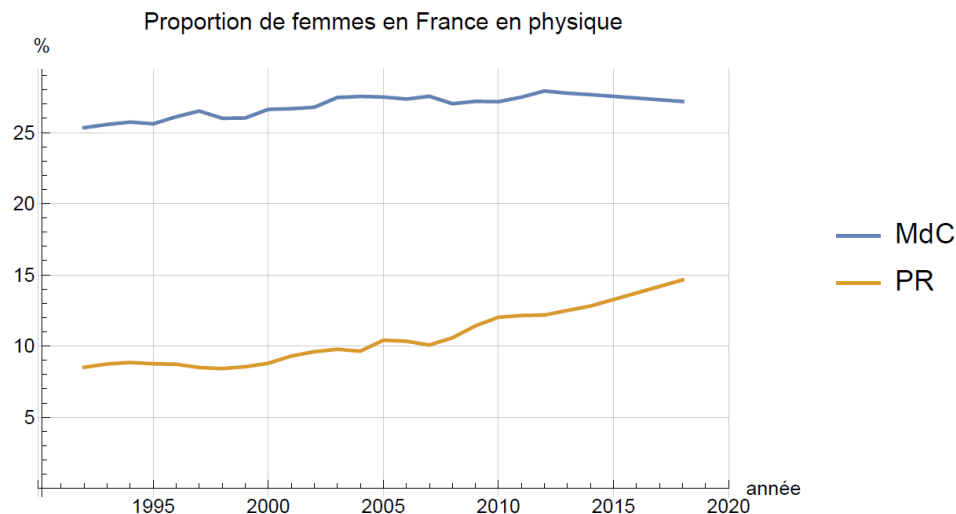
- Europe : Evolution des carrières scientifiques

Figure 6.2. Proportions of women and men in a typical academic career in science and engineering, students and academic staff, EU-28, 2007–2013

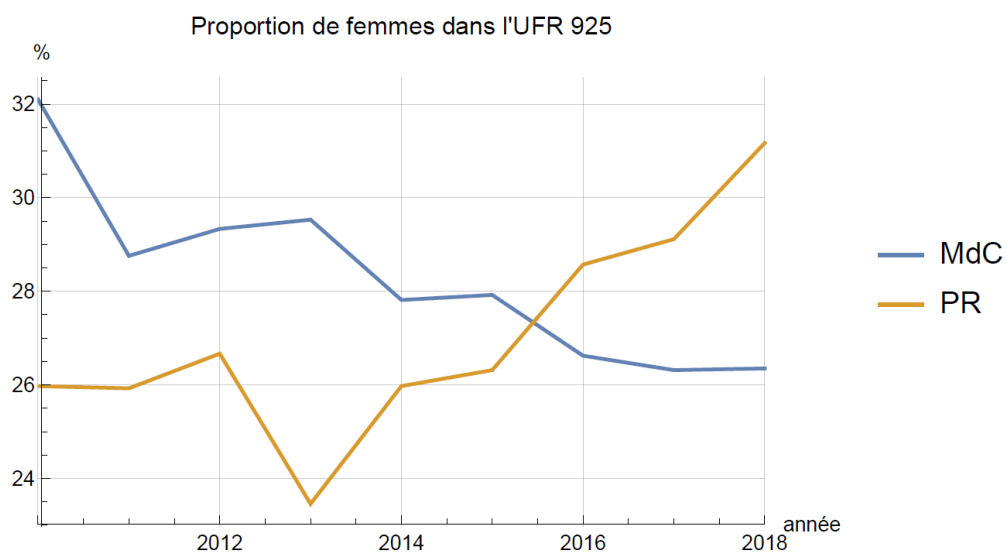


C. Brouder présente et commente les graphiques et statistiques suivantes :

- **France** : proportion de femmes MdC et PR en physique depuis 1992



- **UPMC/SU** : proportion de femmes MdC et PR en physique



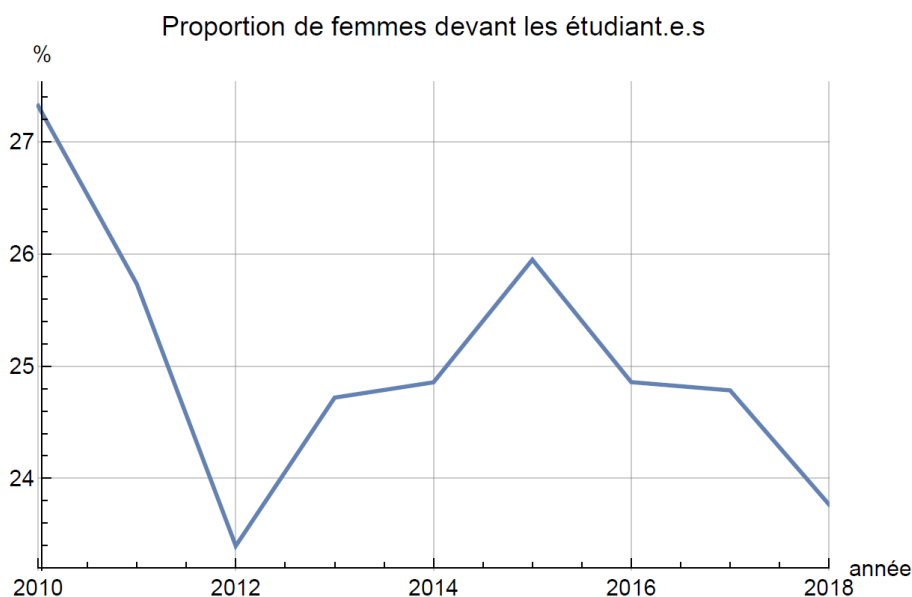
• **Arrivées** et **départs :**

UFR 925	MdC			PR		
	année	H	F	% F	H	F
2018	1	1	50.0	1	1	50.0
2017	3	2	40.0	3	1	25.0
2016	3	0	0	0	2	100.
2015	4	2	33.3	3	1	25.0
2014	6	2	25.0	1	2	66.7
2013	8	3	27.3	9	1	10.0
2012	6	2	25.0	4	1	20.0
2011	15	2	11.8	10	5	33.3

UFR 925	MdC			PR		
	année	H	F	% F	H	F
2018	4	2	33.3	4	0	0
2017	4	3	42.9	2	0	0
2016	1	2	66.7	1	0	0
2015	2	1	33.3	4	1	20.0
2014	2	4	66.7	6	1	14.3
2013	9	3	25.0	2	2	50.0
2012	9	2	18.2	9	2	18.2
2011	16	10	38.5	7	4	36.4

- **Chez les hommes 46 MdC et 31 PR (dont 15 promotions)**
- **Chez les femmes 14 MdC et 14 PR (dont 10 promotions)**
- **Chez les hommes 47 MdC et 35 PR**
- **Chez les femmes 27 MdC et 10 PR**

- **UPMC/SU : Corps enseignant (MdC, PR, moniteurs, ...)**



C. Brouder présente les différentes actions à mener, mesures à mettre en place et études à réaliser par la mission égalité homme / femme, selon trois grands axes :

LA MISSION

◆ Différences de carrière

- Statistiques et état des lieux dans la FSI
- Formation et lutte contre les biais inconscients dans les recrutements et l'évolution de la carrière
- Mise en place de mesures pour favoriser une représentation équitable des femmes dans la vie de labo, les projets de recherche, la direction d'équipes

LA MISSION

◆ Sexisme et harcèlement sexuel

- Mise en place d'une cellule d'écoute au niveau SU avec points d'entrée dans les facultés
- Recensement des structures et actions existantes
- Formations contre les attitudes sexistes au travail et dans l'enseignement

LA MISSION

Etudiantes et étudiants

- Formation et sensibilisation contre le sexisme et les stéréotypes dès la semaine d'intégration
- Sondages et statistiques sur les passages Licence/ Master et Master/Doctorat : où vont les filles ?
- Action d'encouragement et de soutien au développement de la carrière
- Action dans les écoles et au niveau licence pour augmenter la présence de femmes

Pour finir, C. Brouder sollicite l'UFR de physique :

ON A BESOIN DE VOUS

- Nommer des référents ou référentes égalité pour l'UFR de Physique
- Faire un état des lieux des actions en faveur de l'égalité déjà mises en place dans l'UFR
- Projet Emergence (avec le Groupe d'Etude des Méthodes de l'Analyse Sociologique de la Sorbonne)

Une discussion a lieu ensuite :

- Quant à l'utilité d'associer des sociologues, sinon pour l'établissement des statistiques, pour l'analyse des causes
- Quant aux écarts d'inscriptions dès l'entrée à l'université ; par exemple 1/3 d'étudiantes pour 2/3 d'étudiants sur le portail MIPI
- Quant aux manques d'actes pour remédier à certains cas de harcèlement, malgré la communication officielle et la mise en place de procédures tant au niveau de l'établissement qu'au niveau national.

C. Brouder signale que deux sociologues de SU ont accepté d'accompagner la mission.

E. Kierlik annonce qu'un appel à volontariat sera envoyé au sein du conseil d'UFR en vue de nommer des référents(es) égalité pour l'UFR de physique.

3) VIE DES PERSONNELS : CREATION DE LA PLATEFORME DE PHYSIQUE EXPERIMENTALE, MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'HARMONISATION SOCIALE, POINT REVISION DES EFFECTIFS 2019 ET 2020

- Création de la plateforme de TP de physique

E. Kierlik annonce la création effective de cette plateforme depuis le 1er janvier 2019 (Il reste à vérifier le bon rattachement administratif des personnels auprès de la direction des ressources humaines facultaire).

Tristan Briant en est le directeur et Alexandre Thirouard le directeur technique. Le budget sera fourni par les départements de formation et l'UFR, les règles d'allocation restant à fixer.

- Mise en œuvre de la politique d'harmonisation sociale

E. Kierlik informe de la mise en œuvre de la politique d'harmonisation sociale au sein de Sorbonne Université.

Les thèmes de la politique d'harmonisation sociale sont les suivants (cadre adopté par le conseil d'administration de Sorbonne Université à l'issue de la conférence sociale en décembre 2018, les 2 premières mesures ayant été adoptées avant l'été 2018) :

- Prestations sociales ;
- Mobilité interne des personnels IATSS ;
- Temps de travail des personnels IATSS ;
- Télétravail des personnels IATSS ;
- Primes des personnels IATSS et Enseignants-Chercheurs.

E. Kierlik fait connaître le calendrier de mise en œuvre correspondant :

- **Février et Mars : information et appropriation** - réunions au sein des composantes avec les chefs de services, avec appui de la DRH.
- **Avril à fin août: déploiement dans les structures - Temps de travail** - réunions internes aux structures associant les personnels ; réunion des conseils de structure ; bilans des déploiements et relais des questions et / ou situations particulières par les directeurs de composantes, auprès du décanat, de la direction générale de la Faculté des Sciences et Ingénierie et de la DRH ; harmonisation au sein de la Faculté des Sciences et Ingénierie, avec les autres facultés ou structures universitaires ; retour des décisions après harmonisation.
- **Pour le télétravail (spécifiquement), à compter d'avril** - pour les encadrants : formation obligatoire préalable - pour les agents : auto-évaluation des conditions d'exercice du télétravail.
- **Déploiement** au 1er septembre 2019.

E. Kierlik détaille les principales mesures adoptées, celles-ci étant par ailleurs accessibles depuis l'intranet de Sorbonne Université :

<https://intranet.sorbonne-universite.fr/fr/ressources-humaines/>

Temps de travail

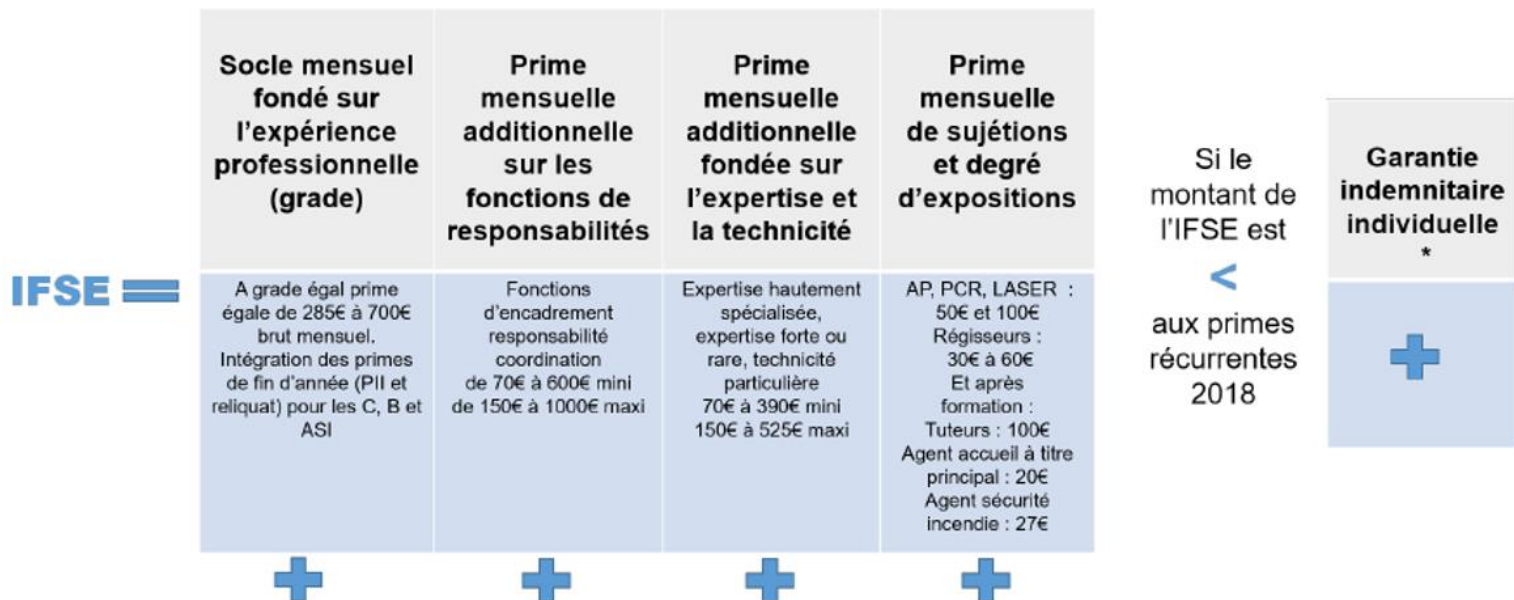
- 37 heures 04 hebdomadaires réelles à travailler : soit 7 heures 25 sur 5 jours, et 45 jours de congés + 2 jours de fractionnement + 8 jours de RTT, soit un total de 55 jours repos ;
- 35 heures hebdomadaires réelles avec 45 jours de congés + 2 jours de fractionnement, soit un total de 47 jours de repos ;
- Il est possible de recourir à des cycles de travail à l'année pour les services soumis à des variations d'activité.

Télétravail

- 0,5 ou 1 ou 1,5 ou 2 jours par semaine en 2019 ;
- Cette mesure est fondée sur l'auto-évaluation des parties et sur la confiance réciproque ;
- Une période d'adaptation de 3 mois est prévue ;
- La mesure comporte une convention individuelle signée pour un an renouvelable ;
- Des formations préalables sont requises pour les encadrants et agents.

- IFSE - indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise / exposition (Prime des personnels IATSS)

Cette indemnité est composée d'un socle, de 3 montants additionnels possible et d'une garantie indemnitaire :



Primes des Enseignants-Chercheurs

- Le régime indemnitaire des Enseignants-Chercheurs est constitué d'une **prime d'investissement unique**, attribuée sur candidature, comprenant un volet lié à l'activité de recherche, un volet lié à l'activité de formation ainsi que la prise en compte de missions d'intérêt collectif.

Pour chaque volet, il peut être attribué 1 à 4 fractions de 1750 € (bruts annuels).

Cette prime peut être attribuée avec un dossier unique, sans distinction de corps ou de grade, avec évaluation par les pairs reposant sur des critères établis par la délibération du conseil d'administration du 11 décembre 2018.

- A cette prime s'ajoutent la prime de socle RES (Recherche et Enseignement Supérieur) et la prime de charges administratives avec un maximum à 12 k€.

Point sur la révision des effectifs 2019 et 2020

• Concernant les personnels IATSS :

- JC. Sahie (1^{er} sur liste complémentaire) a été promu sur le concours technicien interne BAP C et correspondra donc au lauréat du concours de revalo TECH BAP C de la révision des effectifs 2019. Afin de ne pas annuler l'ouverture de ce même concours cette année, l'UFR s'est engagée à le « payer » sur la révision des effectifs 2020.

- Mme Evelyne Gilbert Mongeot, lauréate d'une mobilité sur le poste de technicien BAP J au master de physique, prend ses fonctions en septembre 2019.

• Concernant les personnels enseignants et enseignants-chercheurs :

- Poste PRAG - professeur agrégé de l'enseignement du second degré

E. Kierlik en communique le résultat :

19 candidatures ont été reçues, 6 candidats ont été admissibles, et 3 ont été classés.

Le lauréat est Arnault Raoux (actuellement agrégé préparateur à l'ENS Paris).

- Postes Enseignants-Chercheurs :

Les comités de sélection 2019 ont été validés par le conseil académique :

Concours	Laboratoire	Présidence	Admissibilité	Admission
MCF section 29 (Ridel)	LPNHE	D. Hardin	02 avril	11 avril
MCF sections 28 et 29	LPTMC	M. Saitta	05 avril	18 avril
MCF section 28	IMPMC	J. Tignon	27 mars	10 avril
MCF section 30	LKB	C. Riconda	28 mars	19 avril
MCF section 29 et 34	IAP	MC Angonin	01 avril	15 avril
PR section 28	SU	L. Rezeau	02 avril	16 avril
PR sections 30 et 34	SU	N. Menguy	29 mars	09 avril

4) BILAN ET PROPOSITIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES CME (MONITEURS)

C. Balland communique les réflexions de la COPENS sur la formation des CME - Chargés de mission enseignement, à commencer par le bilan de l'existant :

Formation des CME : bilan de l'existant

- Quatre ½ journées de formation sont proposées ;
- Ces formations ont pour thèmes l'information sur l'UFR, les départements de formation, les cursus ;
- Elles incluent une présentation de la plateforme pédagogique d'expériences, une formation aux TD (½ journée) et aux TP (½ journées).

Actions de la COPENS

- La COPENS anime des sessions de formation aux TD et aux TP ;
- Elle a rédigé et soumis un questionnaire aux CME pour mieux cerner leurs attentes.

Synthèse

- 40% des CME de 1^{ère} année étaient présents à ces 1/2 journées de formation en 2018 ;
- Les ½ journées de formation sont appréciées et jugées utiles ;
- La COPENS relève une demande forte pour une formation à l'évaluation (notamment en TP) ;
- Les CME sont favorables à la présence d'un collègue expérimenté lors d'un premier TD/TP.

Propositions de la COPENS (en cours d'élaboration)

- une formation à l'évaluation, en complément des formations proposées actuellement (incluant des jeux de rôles) ;
- une formation de 4 heures aux TP dans les UE (reconnue par le TdS ?)
- une mise en place de binômes CME / Enseignants-Chercheurs ?

C. Balland précise que de tels existent déjà dans certaines UE

Une discussion suit à au sujet de :

- L'envoi d'un message d'information incitatif aux responsables d'UE pour l'accompagnement des CME.
- Donner le choix aux CME d'assister à un TD ou un TP d'un enseignant-chercheur confirmé ou d'avoir un tuteur lors du premier TP/TD
- Répondre aux questions diverses des CME : tutoiement/vouvoiement avec les étudiants, gestion des retards, absences,...

L'adresse générique pour communiquer avec la COPENS est rappelée : copens@ufr925upmc.net

5) POINT SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DES ENSEIGNEMENTS ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Point d'information du Conseil des Enseignements

- N. Witkowski met en évidence les enseignements en physique sur chaque portail de licence 1, pour les semestres 1 et 2 : la physique intervient en L1 sur les 3 portails, surtout MIPI.

Elle précise que ces programmes sont ceux de la rentrée 2019, les chiffres incluant les redoublants.

Semestre 1 (S1)	Mathématiques pour les sciences 1 (9 ECTS)	Informatique 1 (6 ECTS)	Mécanique-physique 1 (6 ECTS)	Physique 1 ou Électronique 1 (6 ECTS)	OIP (3 ECTS)	MIPI : 960 étudiants
Semestre 2 (S2)	Mathématiques pour les sciences 2 (6 ECTS)	Informatique 2 ou Mathématiques 3 ou Mécanique-physique 2 (9 ECTS)	Mécanique-physique 2 ou Informatique 2 ou Mathématiques 3 ou Électronique 2 (9 ECTS)	Anglais (3 ECTS)	Atelier de recherche encadrée (3 ECTS)	
Semestre 1 (S1)	Mathématiques pour les sciences 1 (9 ECTS)	Mécanique Physique 1 (6 ECTS)	Chimie 1 ou Géosciences 1 (6 ECTS)	Physique 1 ou informatique 1 (6 ECTS)	OIP (3 ECTS)	PCGI : 380 étudiants
Semestre 2 (S2)	Mathématiques pour les sciences 2 (6 ECTS)	Chimie 2 ou Géosciences 2 ou Mécanique-physique 2 (9 ECTS)	Mécanique-physique 2 ou Chimie 2 ou Géosciences 2 (9 ECTS)	Anglais (3 ECTS)	Atelier de recherche encadrée (3 ECTS)	
Semestre 1 (S1)	Mathématiques pour les sciences 1 (9 ECTS)	Biologie 1 (6 ECTS)	Chimie 1 (6 ECTS)	Géosciences 1; Informatique 1 ou Mécanique-physique 1 (6 ECTS)	OIP (3 ECTS)	BGC : 700 étudiants
Semestre 2 (S2)	Mathématiques pour les sciences 2 (6 ECTS)	Biologie 2 ou Chimie 2 (9 ECTS)	Géosciences 2 ou Chimie 2 ou Biologie 2 (9 ECTS)	Anglais (3 ECTS)	Atelier de recherche encadrée (3 ECTS)	

- N. Witkowski informe de la mise en place en cours de deux UE de L1 :

• UE de L1S1-S2 : Méca-physique

- Rapporteurs : J.-M. Courty / R. Wunenburger ;
- Programme et séquençage validé par le conseil du Département de licence de physique ;
- Mise en place très prochaine du groupe de travail chargé d'élaborer les contenus.

• UE de L1S1 : Optique-électrocinétique

- Rapporteur : G. Tessier ;
- Programme et séquençage validé par le conseil du Département de licence de physique ;
- Mise en place très prochaine du groupe de travail chargé d'élaborer les contenus.

- N. Witkowski fait le point sur la plateforme d'admission **Parcours sup** :

Pour la campagne d'inscription Parcoursup 2019, la sectorisation concerne toute l'Ile de France pour les trois portails (et plus Paris intra-muros pour MIPI et PCGI). Ce changement devrait permettre d'accueillir plus d'étudiants ayant des meilleures moyennes en terminale. D'autre part le nombre de places des différents portails a été modifié comme suit pour offrir plus de place en MIPI :

MIPI : 960 étudiants, PCGI : 380 étudiants, BGC : 700 étudiants ; Autres: 500 étudiants (DC, PEIP, CMI...).

- Des volontaires sont attendus en physique pour participer à la campagne 2019 d'étude des dossiers.

- la campagne est commentée : en ce qui concerne les notes moyennes, tous les portails ont gagné des points, soit des validations. Il précise que statistiquement on devrait avoir 70 % d'étudiants parisiens et 30 % d'étudiants de banlieue, et que beaucoup d'étudiants à Sorbonne Université proviennent de l'académie de Créteil et Versailles, car les étudiants parisiens ont démissionné.

- Une discussion a lieu avec P. Giura, chargée de mission Parcoursup, qui mentionne son travail : accompagnement de la commission, révision de dossiers, examen des notes, étude des lettres de motivation, réorientation... Pour les notes comprises entre 10 et 14, les dossiers sont étudiés afin d'identifier quelles sont les matières les plus faibles (scientifiques ou pas), une réorientation étant envisageable.

Une année de formation L0 pour une remise à niveau scientifique est évoquée.

Elle affirme que la nouvelle procédure de Parcoursup, avec l'étude des résultats, est supérieure au tirage au sort. Suite à une question de T. Briant sur la sélection des dossiers avec les algorithmes, elle précise que la moitié des candidats au portail MIPI ont été sélectionnés, tous l'ont été sur le portail PCGI.

- N. Witkowski fait un point d'information sur la préparation et l'évolution de la **maquette de licence**.

Elle expose la maquette élaborée, précisant que celle-ci sera mise en place à la rentrée 2020, ce qui laisse encore des possibilités d'évolution.

La place de l'anglais (en S6 au lieu de S5) a été modifiée. D'autre part l'offre de formation concernant la majeure physique / mineure math a été simplifiée.

S1	MIPI	Mathématiques 1	Mécanique-Physique 1	OIP		Physique	Informatique	
	PCGI					Electronique	Chimie ou Géosciences	Physique ou Informatique
S2	MIPI	Mathématiques 2	Mécanique-Physique 2	Anglais	ARE	Discipline 2		
	PCGI							
S3	Mono	Mécanique et ondes	Thermodynamique	Math 5	anglais	Math 6	Physique Exp 1	
	Majeure			Projet		Mineure		
	MP-mM			Mineure maths				
S4	Mono	Onde et Electromagnétisme	Mécanique avancée	Math 4		Phys exp 2	Physique numerique	
	Majeure			Physique numerique		Mineure		
	MP-mM					Mineure Maths		
S5	Mono	Quantique 1	Optique et Electromagnétisme	OIP		Phys exp 3	Math 7	Transports/Milieus conti
	Majeure					Mineure		
	MP-mM					Mineure maths		
S6	Mono seuls	Quantique 2	Thermostat	Projet	anglais	Option (6 Ects) + stage (3 ects)		
	-mM + MP-N			Physique expérimentale		Mineure maths		
	Majeure			Mineure				

S. Gigan informe que des groupes de travail par thématique ont été mis en place ; des réunions ont débuté.

Une discussion a lieu entre N. Witkowski et S. Bottin-Rousseau au sujet du partenariat avec le CNED. Le partenariat avec le CNED pour la licence à distance devrait s'arrêter à la rentrée prochaine. Plusieurs raisons sont mentionnées : un partenariat avec la faculté des lettres qui ne se déroulait pas bien, le CNED affirmant que les licences de Sorbonne Université coûtent trop cher (le CNED est déficitaire d'où l'augmentation des coûts d'inscription), partenariat arrivé à échéance, question d'une continuité de la physique à distance avec Sorbonne Université (dématérialisation prévue).

Point d'information sur le travail du Conseil Scientifique

D. Vernhet aborde plusieurs sujets :

• Suite du compte-rendu fait en novembre au conseil d'UFR

- Un rendez-vous aura lieu le 27 février 2019 avec le décanat, pour une présentation du « bilan et prospectives » et plus ;
- Une mise en ligne sur le site de l'UFR est en cours concernant des activités en biophysique de l'UFR de physique ;
- un point par Marco Saitta a été fait sur le SCAI (Sorbonne Center for Artificial Intelligence).

• Réunion du conseil scientifique depuis le dernier conseil d'UFR - le 12 février 2019

D. Vernhet énumère et développe les points à l'ordre du jour :

1) Point d'information sur les Grandes Universités de Recherche (GUR) et les Ecoles Universitaires de Recherche (EUR) : Sorbonne Université étant lauréate d'un IDEX, les laboratoires de l'UFR de physique n'ont pas le droit de postuler aux EUR mais ils peuvent par contre postuler à l'appel à projet GUR ;

2) Etat d'avancement de la fusion des laboratoires de l'ENS : un prochain conseil scientifique à ce sujet aura lieu avec N. Treps, JM. Berroir sera invité ;

3) Information sur l'intelligence artificielle à Sorbonne Université ;

4) Information sur les plateformes de l'UFR - **plateformes de recherche labellisées par la Faculté des Sciences et Ingénierie**. Un rendez-vous est prévu avec les chargés de mission pour l'appel d'offres de la Faculté des Sciences et Ingénierie pour leur financement. Le bilan en cours des « grosses » instrumentations et de leurs modes de fonctionnement sera dressé.

Par ailleurs, il est envisagé de faire apparaître les plateformes sur le site de l'UFR pour information (pour les chercheurs en interne notamment) ;

5) **Campagne de révision des effectifs 2019** : le même type de calendrier que l'an dernier sera probablement adopté mais avec une semaine de décalage.

Pour rappel en 2018 4 réunions ont eu lieu : le 4 mai : conseil scientifique restreint ; le 17 mai : conseil scientifique élargi (présentation des postes) ; le 29 mai : conseil scientifique restreint (discussion); le 7 juin : conseil scientifique élargi (discussion et vote).

Des Discussions en amont sont en cours pour les postes aux interfaces : IR plateforme LUMIC (IBPS-LJP) avec l'UFR de biologie ; MC (LPEM) avec l'UFR d'ingénierie.

6) Situation et avenir des Labex à Sorbonne Université.

Il est rappelé que la physique est concernée par 3 Labex : Matisse, ILP, Plas@par.

La décision a été prise en conseil scientifique de mener une démarche commune au niveau de l'UFR pour les 3 LabEx concernés (un rendez-vous est prévu à ce sujet avec E. Kierlik, D. Vernhet et N. Drach-Teman le 5 mars 2019).

Une lettre à J. Chambaz a été envoyée de la part de l'ensemble (ou presque) des LabEx de Sorbonne Université le 18 février 2019. D.Vernhet lit cette lettre, celle-ci demande des critères transparents sur le financement futur des Labex à Sorbonne Université. (Dans le cadre de Sorbonne Université, détenteur d'un Idex, l'argent des Labex n'arrive plus directement aux porteurs mais à l'établissement).

6) INFORMATIONS SUR LES FUTURS FABLAB ET SCAI (SORBONNE CENTER FOR ARTIFICIAL INTELLIGENCE) DE SORBONNE UNIVERSITÉ

M. Saitta rappelle un séminaire de F. Krzakala lors des journées hors les murs de l'UFR de physique des 18 et 19 octobre 2018 (et discussion sur les relations entre la physique et l'intelligence artificielle).

Il est envisagé de prendre contact avec G. Biau (qui a participé à la création du futur institut AI@SU) en vue d'intégrer la physique à cet institut.

Le nom officiel de l'institut : SCIA - Sorbonne Center for Artificial Intelligence a été validé par J. Chambaz. L'inauguration est prévue avant l'été 2019 (il sera situé au bâtiment Esclangon, 1^{er} étage).

Un groupe de travail est formé au niveau de l'UFR pour faire des propositions, notamment faire ajouter le thème « univers » à l'axe « climat et environnement ».

Le futur institut comprendra 4 axes : théorie et algorithmes, santé et médecine (l'intégration du LKB a été obtenue dans cet axe), climat et environnement et univers (l'ajout de « univers » est obtenu), humanités numériques.

Une conférence sur l'intelligence artificielle en physique est annoncée, le 16 mai 2019, 14h, Amphi Durand.

Une discussion suit, abordant divers sujets, dont :

- financement pour des projets (interdisciplinaires) ;
- chaires, UE, possibilités de thèses ou doctorat, actions de formations (trans-thématiques) ;
- les appels à projets (lancés dès la création officielle de l'institut) ;
- implication, expertise du LPNHE sur l'intelligence artificielle ;
- intention de l'institut de faire confronter des experts de Sorbonne Université à des problématiques scientifiques concrètes.
- structure et financement de l'institut.

7) QUESTIONS DIVERSES

M. Saitta rappelle que l'édition 2019 du FPT - French Physicist Tournament s'est déroulée à Sorbonne Université les 8 et 9 février 2019. M.C. Angonin a été la présidente du jury, M. Saitta a représenté l'UFR. Il est prévu que l'édition 2020 s'y déroule également, et il est envisagé d'arrêter une date le même jour que la journée Portes ouvertes de l'université.

(Il s'agit d'un tournoi de physique national où sont représentés des écoles et universités de toute la France par des équipes d'étudiants de niveau L3 / M1).

Il est remarqué que la préparation au tournoi fait partie d'une UE de L3 à l'université Paris Diderot, de même qu'à l'École polytechnique (L3/M1).

L'idée d'intégrer ce tournoi dans le cursus est jugée intéressante.

(le FPT représente une formation à la recherche et au monde du travail. À ce titre sa préparation est valorisée en crédits ECTS, au même titre qu'un cours, par les établissements qui y participent).